

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Etaient présents : Yves LAFAURY – ARNAUD Romain – FAURE Estelle - Robert BRUN – Albert LAI - Alain BONNETON - Chantal BOSSY – Colette COUDERT - Yann MILAN – LECLERCQ Laurence – CERAN René – MONTULET Yvette – MARION Muriel – THOMAS Pascale – MELLERET Michel – LAFUMA DUVOURDY Sabine – SAURET CHAMBON Aurélie – MARGARIT Thomas – DARBON Romain -

Secrétaire de séance : Colette COUDERT

Introduction du maire sortant, Yves LAFAURY :

Il s'agit de la 1^{ère} réunion du Conseil municipal élu lors du renouvellement électoral du 15 mars dernier, dans un contexte particulier avec la mise en place du protocole également particulier.

Yves LAFAURY remercie le travail des élus sur le mandat précédent, les personnes qui se sont investies pendant le confinement (distribution des masques) et le CCAS qui a contacté les personnes de plus de 75 ans pour les accompagner dans cette période d'isolement.

L'organisation de la réouverture de l'école a été un gros travail également, la mise à jour quotidienne de la page Facebook et du site pour informer l'évolution de la situation, et le secrétariat qui a permis la continuité du service public.

Election du Maire

Conformément au CGCT, M. BRUN Robert, doyen de l'assemblée, préside l'élection du nouveau Maire

Après une présentation des conseillers municipaux, il demande qui est candidat. M. LAFAURY est candidat.

M. BRUN invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire à bulletin secret.

A la suite du dépouillement, M. LAFAURY est proclamé maire à l'unanimité.

Fixation du nombre d'adjoints

Le nombre d'adjoints doit correspondre à 30% maximum de l'effectif légal du conseil municipal soit 5 adjoints. Voté à l'unanimité.

Election des adjoints

M. le Maire précise qu'une liste de candidats a été déposée par M. ARNAUD : 1^{er} adjoint : ARNAUD Romain – 2^{ème} adjoint : FAURE Estelle – 3^{ème} adjoint : BRUN Robert – 4^{ème} adjoint : COUDERT Colette – 5^{ème} adjoint : LAÏ Alberto.

M. le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection des adjoints à bulletin secret.

Suite au dépouillement, la liste des adjoints est proclamée élue à l'unanimité.

Proposition d'un conseiller délégué

En plus des Adjoints, M. le Maire précise qu'un conseiller peut être désigné pour occuper une délégation spécifique. Il propose M. BONNETON Alain, délégué au personnel du service technique et aux affaires liées à l'agriculture. Voté à l'unanimité.

Délégations du Conseil municipal au maire. Lecture des 15 délégations. Voté à l'unanimité.

Délégations données aux adjoints et conseillers et lecture des différentes commissions.

Commissions syndicales :

SIVU : Albert LAI, Chantal BOSSY

SIRCTOM : Laurence LECLERCQ, René CERAN, et Robert BRUN

SYTRAD : Thomas MARGARIT, Michel MELLERET et Yves LAFAURY

SDED : Thomas MARGARIT, Mico MELLERET et René CERAN

SIE : Yves LAFAURY, Muriel MARION, Robert BRUN et Pascale THOMAS

CCAS : Colette COUDERT, René CERAN, Michel MELLERET, Pascale THOMAS, Sabine LAFUMA DUVOURDY, Yvette MONTLUET, Yves LAFAURY ;

Voté à l'unanimité.

Règlement intérieur du Conseil municipal sera à voter au prochain conseil.

Election des membres de la commission des impôts directs sera également à voter au prochain conseil.

Indemnités des élus :

Les indemnités sont plafonnées, sur la base d'un taux lié à l'indice maximal de la fonction publique. Comme lors du précédent mandat, la municipalité ne souhaite pas utiliser les plafonds maximums, mais fixe les indemnités des élus à la moitié de l'enveloppe possible, au vu des contraintes budgétaires. Les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers ont été revues à la baisse par rapport au mandat dernier. Maire : 33.59% Adjoints : 9.85% Conseillers : 1.35% A titre d'exemple, les indemnités des adjoints pourraient aller jusqu'à 770€, le taux de 9,85% permet de les fixer à 330€.
Voté à l'unanimité.

M. le Maire informe le Conseil que la délibération d'un mandat antérieur, relative au non-paiement des indemnités en cas d'absences répétées au Conseil, sera appliquée lors de ce mandat.

Charte de l' élu local : modlecture de la charte. Proposition aux conseillers de signer cette charte.

Augmentation du temps de travail pour un agent administratif : Il s'agit du poste de Mme CHENEVIER qui passe de 28 heures à 30 heures par semaine, au vu de ses missions évolutives : mise à jour du site internet, instruction des dossiers d'urbanisme plus approfondie (recollement) – gestion du périscolaire (Cantine – inscription – notes de rentrées scolaires) – adressage à revoir et binôme avec Nancy à l'agence postale et à l'accueil. Voté à l'unanimité.

SDED : quartier Cottonet : réseau jusqu'au Dolon, démontage de la ligne qui n'a plus d'utilité. 5 900 €. Prise en charge total par le SDED. Voté à l'unanimité.

Programme des réunions :

1^{er} lundi du mois : réunion adjoint
3^{ème} lundi : réunion municipale
4^{ème} lundi : Conseil municipal

Appartements centre village : la commission d'attribution des appartements aura lieu fin septembre. Location prévue à partir de début octobre.
Réflexion sur le nouveau nom de l'immeuble.

Bar tabac presse : les travaux ont commencé.

Centre de village : réunion aménagement des jeux de boules pour l'accès à l'immeuble côté sud, devant la salle des fêtes.

Maison Liatard : achat par la CCPDA en cour. Travail avec Habitat Dauphinois pour faire un immeuble soit en bord de rue, soit plus en arrière avec un parking devant. Un commerce et prévu au rez-de-chaussée et éventuellement un autre à la charge de la commune (à la vente ou à la location) et des logements à l'étage.

Changement des drapeaux à la mairie : à prévoir

Passation pendant le confinement des missions de l'école d'Alain BONNETON à Colette COUDERT. Nouvelle réorganisation suite au confinement, modification des emplois du temps des agents en fonction des ouvertures des classes. Réorganisation également du service cantine, repas froids servis par le traiteur Guillaud.

Voirie : organisation d'un tour de la commune pour voir l'état des routes et prévoir des travaux. L'appartement au-dessus l'école a été refait (salle de bain, peinture...) par un agent communal, il sera loué à partir du 15 juin 2020.

Fin de séance : 21h30